

3 AXES
14 ACTIONS

RAPPORT
DEVELOPPEMENT
DURABLE 2017



TRANSITION ECOLOGIQUE

01

AXE

Toutes les actions favorisant un nouveau modèle économique et social, qui renouvellent nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble.



ACTION 01

Le développement de l'utilisation des denrées alimentaires produites localement pour les repas des collégiens.

En 2017 : Les 24 collèges publics du Département ont participé le 12 octobre à l'opération "Manger local et de saison" avec un repas 100% ardéchois.

À venir : Une légumerie départementale qui approvisionnera l'ensemble des collèges en produits frais locaux et bios.

ACTION 02

L'appel à projet "Ardèche durable" 2017.

En 2017 : Il prévoit un volet visant à accompagner les collectivités en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques et de substitution par les énergies renouvelables : financement de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics, de réseau de chaleur à énergie renouvelable, de voies vertes/voies douces et de voitures électriques. Le Département a aidé, au titre de l'appel à projets "Ardèche durable" 2017, 6 projets de création de voies vertes/voies douces, 18 projets d'économie d'énergie, 26 véhicules électriques.

À venir : L'appel à projets "PASS Territoires" 2018 prévoit de maintenir les aides aux travaux d'économie d'énergie et de renforcer les aides favorisant l'émergence de changements de comportements : création d'aires de covoiturage, mise en place d'un service de location de vélos, création de voies douces/voies vertes. Il prévoit également un bonus pour les projets intégrant du bois dans la construction.

ACTION 03

L'Opération Grand site du Pont d'Arc.

En 2017 : L'opération Grand site Du Pont d'Arc vise à préserver et mettre en valeur le monument naturel emblématique de l'Ardèche. Elle est conduite de 2015 à 2019 par le Département de l'Ardèche, le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la commune de Vallon-Pont d'Arc (en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Etat). En 2017, des travaux ont été effectués afin de limiter les emplacements de parking, des navettes ont été créées pour assurer les liaisons depuis Vallon Pont d'Arc, des toilettes sèches ont été installées en plusieurs endroits et 200 plants ont été remis en place sur la ripisylve de la plage amont.

ACTION 04

La dématérialisation.

En 2017 : La Direction des Finances a conduit le projet de dématérialisation des documents nécessaires à sa gestion comptable, réduisant ainsi fortement la consommation de papier de la collectivité. En 2017, 4 255 pièces justificatives ont été transmises au Trésor public par voie dématérialisée, représentant une économie de plusieurs dizaines de milliers de feuilles A4.

À venir : La dématérialisation totale est programmée d'ici à la fin de l'année 2018. Sur les seuls mois de janvier à avril 2018, 4 055 documents ont été transmis sous forme dématérialisée, soit un chiffre proche de celui de l'année 2017 dans sa totalité ! Parallèlement, une orientation vers la dématérialisation complète des différents processus des systèmes d'impression est envisagée pour permettre de réduire les impressions au niveau de la collectivité.

ACTION 05

La réduction de notre consommation énergétique et de nos émissions de CO2.

En 2017 : Prolongation de la démarche "Green It" permettant la réduction de serveurs physiques informatiques et les besoins de climatisation. 300 serveurs virtualisés sont ainsi installés sur 8 machines physiques. Parallèlement, la collectivité développe sa flotte de véhicules propres. 6 nouvelles voitures électriques et 3 vélos à assistance électrique supplémentaires ont été acquis, avec l'installation de 6 nouvelles bornes de recharge sur les différents sites de la collectivité. Le nombre de véhicules électriques se monte désormais à 12 sur une flotte de 402 véhicules (VL et VUL) et la collectivité dispose de 14 vélos à assistance électrique.

À venir : Il est prévu l'acquisition de 6 véhicules électriques supplémentaires en 2018.

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

02

AXE

Prise en compte des préoccupations sociales et environnementales dans nos activités.



ACTION 09

La médiation numérique.

En 2017 : La Bibliothèque départementale a lancé, en 2017, une nouvelle offre de musique en ligne à destination des usagers des bibliothèques mais également, pour la première fois, à destination des structures musicales ardéchoises. La dématérialisation de certaines ressources culturelles permet de contrer un enclavement géographique parfois très présent. Cette offre de musique en ligne complète la mise à disposition de livres numériques, presse en ligne, rencontres littéraires à podcaster sur <http://lecture.ardeche.fr>

Dans le cadre de la transition numérique de l'administration, les Archives départementales modernisent leurs outils de gestion. Les premiers travaux de changement de système d'information archivistique (SIA) et d'acquisition d'un système d'archivage électronique (SAE) ont été lancés en 2017. Le Département de l'Ardèche a obtenu une subvention de 37 526 € de l'Etat dans le cadre du programme AD-ESSOR pour la mise en place de l'infrastructure de stockage dédiée à l'archivage électronique.

ACTION 10

Le soutien aux projets de développement en Afrique.

En 2017 : Le Département soutient des associations dans leurs projets de développement en Afrique en lien avec les acteurs locaux. Il s'agit de projets d'investissement conduits dans une perspective de développement durable (poursuite de l'action après le financement demandé sous la responsabilité du partenaire africain). En 2017, 17 associations ont bénéficié de ce fonds pour un montant de 35 000 €.

Le Département est aussi engagé dans des opérations de coopération décentralisée avec le Sénégal (Région de Matam) autour de trois objectifs majeurs : soutenir le processus de décentralisation en appuyant les collectivités pour l'exercice de leurs compétences ; améliorer le cadre et les conditions de vie des populations en aidant à la réalisation de projets prioritaires inscrits dans les plans locaux de développement des collectivités du Département de Matam ; mener des actions dans le Département de l'Ardèche afin de développer les relations entre la population ardéchoise et la population du département de Matam dans différents domaines : culture, économie, éducation, hydraulique, etc. Il dispose pour ce faire de 50 000 € sur son budget propre et multiplie chaque année cette somme par un coefficient de 8 à 10 avec les partenariats initiés avec l'Etat français, les agences de l'eau, l'agence française de développement et des acteurs privés. Dernière opération : équipement en solaire des forages.

ACTION 11

Le développement du télétravail.

En 2017 : Le Département offre la possibilité aux agents de télétravailler partout sur le territoire, ce qui évite les déplacements tout en maintenant le lien avec les équipes. La direction des Systèmes d'information fournit un pack matériel aux télétravailleurs. Ce dispositif concerne près d'une centaine d'agent.

À venir : Développement des outils collaboratifs de type visio conférence

ACTION 06

Les clauses sociales.

En 2017 : Pour la première fois tous les marchés publics ont intégré des clauses sociales. Le nombre d'heures théoriques d'insertion est de 4 705 heures.

De plus, l'appel à projet "Ardèche durable" 2017 a prévu d'inciter les collectivités à intégrer des clauses sociales dans les marchés publics en instaurant un bonus de 5 % du montant de la subvention. 12 projets ont ainsi bénéficié en 2017 du bonus "Clauses sociales".

Parallèlement, dans le cadre de travaux de rénovation/restructuration ou de prestations d'entretien de locaux, le Département demande à des entreprises attributaires de marchés de réserver une partie du temps de travail du chantier à l'insertion (exemple : pour la restructuration du collège Les Perrières à Annonay). Selon les opérations, le calcul est effectué en heures ou en euros : pour 2017, la Direction de l'immobilier, des achats et des moyens comptabilise 9 630 heures et 8 000 €.

À venir : Continuer la démarche sur l'ensemble des marchés et étendre ce bonus "Clauses sociales" aux projets d'eau et d'assainissement dans le dispositif "PASS Territoires".

ACTION 07

Le recours à des entreprises d'insertion.

En 2017 : Le Département a recours à des entreprises d'insertion pour conduire de petits chantiers de rénovation de bureaux ou de déménagement de mobilier des collèges.

A ce titre, 3 déménagements ont été effectués (2 au collège d'Annonay les Perrières et 1 à celui de Lamastre).

ACTION 08

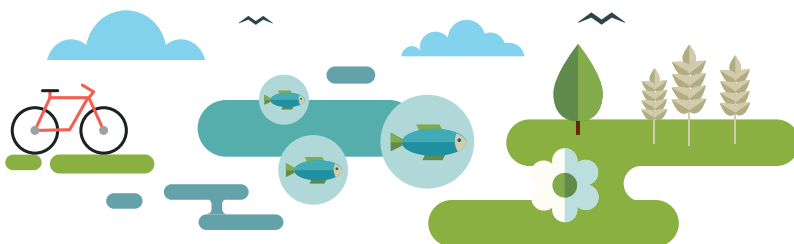
L'engagement citoyen.

En 2017 : La Direction de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative a sollicité l'intervention d'une équipe de jeunes volontaires en service civique avec "Uniscités" pour sensibiliser les collégiens au tri et à la lutte contre le gaspillage. 3 collèges (Le Pouzin, Saint-Sauveur-de-Montagut et La Voulte-sur-Rhône) ont été concernés par les actions des volontaires.

À venir : Poursuite de l'accompagnement des projets des collèges sur les actions de sensibilisation aux espaces naturels sensibles et développement des tables de tri avec pesée dans les gros collèges pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Toutes les actions permettant le maintien et la protection de la biodiversité, définie comme l'ensemble des espèces et des êtres vivants.



ACTION 12

La protection de la ressource en eau.

En 2017 : Les actions soutenues par le Département, dans le cadre des contrats "Ardèche terre d'eau" ont permis le maintien et la protection de la ressource en eau et de la biodiversité : amélioration des rendements des réseaux d'AEP (alimentation en eau potable), protection des captages d'eau potable, travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, opérations de sensibilisation et de communication pédagogiques...

Le Département a aidé 17 projets de restauration des cours d'eau, 78 captages pour l'AEP ont fait l'objet de procédures ou de travaux de protection et 3 opérations de sensibilisation et de communication ont été menées.

À venir : Les thématiques de protection de la ressource en eau et de restauration des milieux aquatiques restent prioritaires pour le Département dans le cadre du dispositif PASS Territoires 2018.

ACTION 13

Les sports de nature.

En 2017 : Dans le cadre des orientations pour les sports et les loisirs de nature, il a été prévu de dé-densifier le réseau de randonnée(s) du Département.

Pour se faire, le Département invite les EPCI à un diagnostic précis des fréquentations de leurs réseaux en vue d'une

diminution concertée du kilométrage. La sélection des meilleurs tronçons est un moyen pour diminuer la capacité des pratiquants à trop pénétrer les milieux naturels les plus fragiles. Sur un objectif de 3 000 km sur 5 ans.

En 2017 : Ce sont 650 km de chemins qui ont été déséquipés de leur signalétique de randonnée.

À venir : Cette réduction du nombre de chemins pratiqués va s'accompagner d'un règlement d'aide au renouvellement de la signalétique départementale conditionné à la baisse du kilométrage de chemins équipés afin d'amplifier ce mouvement et atteindre, en 2020, l'objectif des 3 000 km..

ACTION 14

Les Espaces naturels sensibles.

Un espace naturel sensible (ENS) est un périmètre identifié au vu de son intérêt biologique et/ou géologique et/ou paysager. Les sites ENS en Ardèche sont répartis sur l'ensemble du département de façon à être représentatifs des grandes entités paysagères du territoire. Pour chacune de ces entités paysagères, des sites représentatifs avec une biodiversité locale à protéger ont été identifiés.

En 2017 : Des suivis naturalistes sur divers groupes ont été effectués (chauves-souris, forêts anciennes, rapaces, etc.) et l'acquisition foncière de sites fragiles s'est poursuivie.

Hôtel du Département
Quartier la Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex
Tél : 04 75 66 77 07